



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Integration Development	
Solicitation No. - N° de l'invitation B8986-170040/A	Amendment No. - N° modif. 008
Client Reference No. - N° de référence du client B8986-170040	Date 2016-12-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-620-30574	
File No. - N° de dossier 620zm.B8986-170040	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-12-13	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: St-Jean Valois, Joanne	Buyer Id - Id de l'acheteur 620zm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4945 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1156
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. – N° de l'invitation B8986-170040/A	Amd. No – N° de la modif. 008	Buyer ID – Id de l'acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-170040	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-170040	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

MODIFICATION À L'INVITATION 008

Cette modification a été soulevé afin de fournir des réponses aux questions des soumissionnaires concernant cette invitation.

Question N°. 16:

Pour ce qui est du critère obligatoire CTO₁ et du critère technique coté CTC₂ : lors de la démonstration de l'expérience pour les catégories de ressources analyste/programmeur PGI (.NET), niveau 3, et analyste/programmeur PGI (Biztalk), niveau 3, en vue de répondre aux critères CTO₁ et CTC₂, l'État demande aux fournisseurs de présenter de la documentation contractuelle qui démontre l'exécution de neuf des dix tâches de l'énoncé des travaux (EDT).

Les tâches de l'EDT sont extrêmement restrictives en raison des références spécifiques constantes à la technologie et à l'environnement de CIC. L'exécution de 81 % de ces tâches semble être un fardeau indu puisque plusieurs contrats d'autorisation de tâches (AT) contiennent une liste concise de tâches et de responsabilités (c'est-à-dire, 5 articles). De plus, compte tenu des références spécifiques à la technologie et à l'environnement de CIC, il serait presque impossible pour un fournisseur de répondre à l'exigence à moins qu'il travaille actuellement dans cet environnement.

Lorsqu'il répond à une demande de propositions (DP) relatives aux SPICT, un fournisseur doit démontrer qu'il rencontre 51 % des exigences de la catégorie des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) qui sont beaucoup plus génériques. L'État envisagerait-il de modifier les critères CTO₁ et CTC₂ pour refléter des pratiques de SPICT similaires en permettant aux fournisseurs de démontrer l'exécution de 51 % (5 à 6 tâches) des tâches de l'EDT?

Réponse N°. 16:

Veillez-vous référer à la réponse 13 de la modification 7.

Solicitation No. – N° de l'invitation B8986-170040/A	Amd. No – N° de la modif. 008	Buyer ID – Id de l'acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-170040	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-170040	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question N°. 17:

Étant donnée la complexité de la soumission, l'État envisagerait-il d'accorder à la collectivité des fournisseurs une prolongation supplémentaire d'une semaine (12 décembre 2016) pour assurer des réponses de qualité?

Réponse N°. 17:

Veillez-vous référer à la modification 6, la date de fermeture a été prolongée au 13 décembre 2016.

Question N°. 18:

(Référence : exigences CTC16 et CTC21) Nous avons constaté que l'exigence visant « l'expérience de la fourniture de solutions de programmation Microsoft BIZTALK à l'appui des interfaces dans une application Siebel CRM » s'applique principalement aux ressources ayant travaillé sur des projets d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et sur leurs prolongations à Affaires mondiales Canada (AMC). Cela favorise largement les fournisseurs titulaires au détriment des autres soumissionnaires qualifiés.

Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une exigence cotée, toutefois elle représente 20 % de la note pour chaque ressource, ce qui affecte grandement la viabilité de propositions de soumissionnaires non titulaires. Dans l'intérêt de favoriser des soumissions plus concurrentielles, l'État envisagerait-il de modifier les exigences CTC16 et CTC21 pour accepter l'expérience BIZTALK acquise dans d'autres solutions de PGI/GRC, au-delà du produit Siebel CRM exclusivement?

Réponse N°. 18:

Veillez-vous référer à la réponse 11 de la modification 7.

Question N°. 19:

(Référence : exigences CTC6 et CTC11) Nous avons constaté que l'exigence visant « l'expérience de la fourniture de solutions de programmation en utilisant C# et .NET dans une application Siebel CRM » s'applique principalement aux ressources ayant travaillé sur des projets d'IRCC et à leurs prolongations à AMC. Cela favorise largement les fournisseurs titulaires au détriment des autres soumissionnaires qualifiés.

Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une exigence cotée, toutefois elle représente 20 % de la note pour chaque ressource, ce qui affecte grandement la viabilité de propositions de soumissionnaires non titulaires. Dans l'intérêt de favoriser des soumissions plus concurrentielles, l'État envisagerait-il de modifier les exigences CTC6 et CTC11 pour accepter l'expérience C# et .NET acquise dans d'autres solutions de PGI/GRC, au-delà du produit Siebel CRM exclusivement?

Solicitation No. – N° de l’invitation B8986-170040/A	Amd. No – N° de la modif. 008	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-170040	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-170040	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse N°. 19 :

Veuillez-vous référer à la réponse 11 de la modification 7.

Question N°. 20:

La question suivante porte sur les critères CTO₁ et CTC₂ :

Demander les AT/EDT émis par les clients qui démontrent l’exécution de neuf des onze tâches correspondant à l’EDT de la présente DP est indûment restrictif puisque ces tâches sont extrêmement spécifiques et dévient de façon importante des tâches du catalogue des SPICT, comme défini par iMOS de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Étant donné que les références les plus qualifiées pour appuyer les critères CTO₁ et CTC₂ seront des contrats précédemment émis dans le cadre d’un arrangement matière d’approvisionnement des SPICT, les EDT pour chacune des catégories de ressources correspondra habituellement aux tâches approuvées du catalogue des SPICT. Ainsi, on ne peut raisonnablement s’attendre à ce que les soumissionnaires démontrent leur conformité à cette exigence, avec uniquement une copie de contrat ou d’AT, à l’exception des soumissionnaires travaillant actuellement dans la portée de cet EDT spécifique.

Pour assurer une concurrence équitable, l’État pourrait-il modifier les critères CTO₁ et CTC₂ pour permettre aux soumissionnaires de démontrer leur conformité en fournissant une lettre signée confirmant qu’ils ont fourni les ressources à exécuter le nombre minimum de tâches connexes indiquées dans la section 5 de l’EDT de la présente demande de soumissions. Par exemple : « Une copie de l’énoncé des travaux du contrat et/ou de l’énoncé des travaux de l’autorisation de tâches, **et une lettre signée par un représentant du client (si exigé)**, doit être soumise avec la soumission afin de valider les tâches effectuées par la catégorie proposée. »

Réponse N°. 20 :

Veuillez-vous référer à la réponse 13 de la modification 7.

Solicitation No. – N° de l’invitation B8986-170040/A	Amd. No – N° de la modif. 008	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-170040	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-170040	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question N°. 21:

Étant donné qu’à ce jour, nous n’avons pas reçu de réponse à nos demandes d’éclaircissements qui auront une grande incidence sur la préparation de notre réponse, nous demandons que la date d’échéance pour la présentation de soumissions soit reportée au 13 décembre 2016.

Réponse N°. 21 :

Veillez-vous référer à la modification 6, la date de fermeture a été prolongée au 13 décembre 2016.

Question N°. 22:

Étant donné le nombre élevé de DP publiées et auxquelles nous répondons actuellement, l’État accorderait-il une prolongation jusqu’au 12 décembre 2016?

Réponse N°. 22 :

Veillez-vous référer à la modification 6, la date de fermeture a été prolongée au 13 décembre 2016.